

Élections professionnelles

du 13 au 20 octobre



Organiser le vote dans son école : aller au plus simple !

1

DISTRIBUER LES NOTICES DE VOTE

- ▶ Entre le 15 et le 28 septembre, distribuer l'enveloppe contenant identifiant et numen à chaque électeur affecté dans l'école, en main propre et contre émargement.
- ▶ Le 28 septembre, les enveloppes non remises et la liste d'émargement doivent être retournées à l'IA.



2

AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

- ▶ Du 20 au 23 septembre, affichage, dans l'ordre indiqué, des listes candidates à tous les scrutins. Le SNUipp-FSU demande que l'administration transmette les documents imprimés aux écoles.
- ▶ Le 22 septembre, affichage de la liste électorale de l'école pour vérification des électeurs.



3

DU 13 AU 20 OCTOBRE, LE SCRUTIN

- ▶ 24h/24 depuis un ordinateur personnel doté d'une connexion internet durant toute la durée du scrutin
- ▶ Pour les écoles de 8 électeurs et plus, mettre en place un kiosque de vote. Au moins un ordinateur, connecté à internet et si possible à une imprimante, est mis à disposition des électeurs, dans un endroit où il est possible de s'isoler. Il doit être ouvert les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf Guyane, Mayotte et Réunion : voir textes réglementaires).



Le gouvernement a compliqué l'organisation du vote. Il compte nous faire taire.

Ne nous laissons pas faire, votons !



Un souci?
Une question ?
Contacter votre
section départementale
www.snuipp.fr

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, **Votez SNUipp-FSU**